

DEFENDRE ET PROMOUVOIR LA PSYCHOLOGIE  
DE L'EDUCATION

Prise de position commune A.F.P.S.\* / S.N.E.S.  
du 9 mai 1976

Psychologues scolaires, conseillers d'orientation, enseignants de psychopédagogie chercheurs et universitaires, se trouvent confrontés à la politique scolaire et économique du capitalisme en crise.

Le Pouvoir refuse de développer la psychologie de l'Education.

Il cherche à l'utiliser, à la récupérer, à la gévoier. Il met en évidence les aspects pré-scientifiques voire mystificateurs de la psychologie. Mais sa méfiance et son hostilité l'emportent.

Le pouvoir craint les acquis scientifiques de la psychologie. Il craint leurs applications possibles au niveau de la recherche, de la formation des maîtres, de l'intervention des conseillers psychologues dans les équipes éducatives.

Alors que grandissent les exigences de démocratisation et l'accès de tous à la culture, au savoir, et au métier, la situation de la psychologie et de ses personnels s'aggrave. Les projets d'application de la Réforme HABY lui porteront des coups intolérables en maintenant les psychologues scolaires dans le corps des instituteurs confinés au déstagement et au tri des élèves classés inadaptés et en transformant les conseillers d'orientation en informateurs sur les voies scolaires et professionnelles en vue de leur répartition.

Les positions de ceux qui ne retiennent que les aspects négatifs de la psychologie de son développement et de son utilisation par le patronat et le pouvoir, débouchent sur la culpabilisation et sur la démission. Elles sont directement récupérables par l'idéologie dominante.

- o - o - o -

L'A.F.P.S. et le SNES rejetant les oppositions corporatistes artificielles entre psychologues scolaires et conseillers d'orientation considèrent que la lutte pour une société et une école répondant aux exigences démocratiques de notre temps ne saurait se priver de la contribution des personnels de psychologie.

Pour lutter contre la ségrégation contre l'échec, contre la sous-qualification, pour la prévention des difficultés, pour le soutien, pour l'adaptation réciproque de l'enfant et de l'école, pour l'insertion du jeune dans la vie adulte il est nécessaire de développer la recherche en psychologie, son enseignement et ses applications.

Il faut donc créer un Service de l'Education Nationale doté d'un corps de conseillers psychologues formés en 5 années après le baccalauréat (maîtrise universitaire + 1 année de stage). Ainsi, il ne peut y avoir une réelle réforme démocratique de l'enseignement sans que soit satisfaite cette exigence.

Les conseillers psychologues auront pour fonction essentielle de travailler au service des jeunes et des parents, au sein des équipes éducatives par une intervention continue depuis le début de la scolarité. Une collaboration régulière s'instaurera entre les enseignants-chercheurs et les conseillers psychologues au niveau de la formation initiale et continue des enseignants et au niveau de la recherche pédagogique.

Cette création constituera une structure nouvelle intégrant les personnels actuels sur la base des revendications et des aspirations communes, dans le respect de l'originalité et des acquis de chacun. Ni absorption d'une catégorie par une autre,

\* Association Française des Psychologues Scolaires

ni uniformisation : Il serait impensable de ne pas favoriser la nécessaire diversification des interventions suivant les niveaux (de la maternelle à la formation continue) et suivant les problèmes à résoudre (clinique, observation, psychopédagogie, information et orientation, formation des maîtres, recherche...)

Formation commune, corps unique de personnel et service de psychologie d'information et d'orientation permettront de résoudre d'une manière souple et dynamique ce problème de la spécialisation :actuellement subi dans les pires conditions par les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation.

- o - o - o -

Des objectifs communs aux différents personnels peuvent être tracés pour les revendications immédiates et pour préparer sans attendre la création du Service :

- informer et débattre de l'objet de la psychologie et de son utilisation. Il s'agit de poursuivre une double démarche développant la critique et rejetant la culpabilisation, avec les personnels concernés mais aussi en direction de l'ensemble des enseignants, des jeunes, des parents et des travailleurs, toutes les initiatives possibles, doivent être prises dans ce sens.
- lutter contre les tentatives de récupération, de dévoiement ou même d'élimination de la psychologie que le pouvoir tente d'imposer.
- dénoncer le démantèlement, les transferts en direction des Ministères de la Santé et du Travail, la privatisation. Dénoncer les fausses concurrences et la pénurie.
- exiger les moyens immédiatement nécessaires : postes de psychologues scolaires, de conseillers d'orientation, d'enseignants chercheurs et les moyens financiers indispensables au fonctionnement.
- améliorer la formation des personnels de psychologie et obtenir que leurs études soient sanctionnées par un diplôme universitaire national.
- défendre et améliorer les conditions de travail et la qualité des interventions.
- préserver et développer les libertés professionnelles notamment en ce qui concerne le choix des techniques et leur exploitation.

- o - o - o - o -

L'AFPS et le SNES se félicitent de la profonde convergence de vues qui est apparue au cours de leurs rencontres des 15.12.1975 et 14.4.1976. Les deux organisations souhaitent que se développent les échanges en vue d'assurer la défense et la promotion de la psychologie de l'éducation.

Paris, le 9 mai 1976